

À qui s'adresser ?

en région Centre

Cher

- ACCUEIL, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT
EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT
- ANNA - Boutique de Gestion du Cher
Tél. 02 48 62 01 20
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher
Tél. 02 48 69 70 78
 - AGC Alliance Centre - CER France
Bourges tél. 02 48 68 78 57

Eure-et-Loir

- ACCUEIL, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT
EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT
- Boutique de Gestion Val de France
Tél. 02 37 21 23 66
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir
Tél. 02 37 91 57 25
 - AGC Alliance Centre - CER France
Tél. 02 37 91 42 69

Indre

- ACCUEIL, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT
- Boutique de Gestion de l'Indre
Tél. 02 54 36 73 80
 - Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre
Tél. 02 54 53 52 51
 - Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Indre
Tél. 02 54 08 80 10

EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT

- Indre Initiative
Tél. 02 54 08 18 80
- Brenne Initiative
Tél. 02 54 28 12 14

Indre-et-Loire

- ACCUEIL, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT
- Boutique de Gestion RILE Touraine
Tél. 02 47 39 22 23
 - Touraine Chironnais Initiative
Tél. 02 47 93 83 83

À qui s'adresser ?

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire
Tél. 02 47 25 24 50

EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT

- Institut de développement d'Indre-et-Loire IDIL
Tél. 02 47 25 24 51
- Touraine Chironnais Initiative
Tél. 02 47 93 83 83

Loir-et-Cher

- ACCUEIL, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT
- ISMER - Boutique de Gestion
Tél. 02 54 73 68 68
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Loir-et-Cher
Tél. 02 54 44 64 50
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loir-et-Cher
Tél. 02 54 56 64 00
 - Association ECOPIA
Tél. 02 54 78 75 28
- EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT
- Loir-et-Cher Initiative
Tél. 02 54 44 65 97

Loiret

- ACCUEIL, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT
- Boutique de Gestion d'Orléans et du Loiret
Tél. 02 38 22 20 09
 - Pour une Economie Solidaire - PES 45
Tél. 02 38 24 18 32
 - AGC Alliance Centre - CER France
Orléans tél. 02 38 61 82 00
 - ADASEA 45
Tél. 02 38 71 91 70
- EXPERTISE FINANCIÈRE ET FINANCEMENT
- Loiret Initiative
Tél. 02 38 77 89 11

POUR EN SAVOIR PLUS SUR NACRE

www.entreprises.gouv.fr/nacre
www.centre.travail.gouv.fr

nacre

NOUVEL ACCOMPAGNEMENT
POUR LA CRÉATION
ET LA REPRISE D'ENTREPRISE

pour les demandeurs d'emploi et
les bénéficiaires de minima sociaux

Vous aider à créer
ou reprendre,
une entreprise,
puis à la
développer
en région Centre



C'est un nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise, adapté aux besoins des porteurs de projets. Il intervient dès le montage du projet et jusqu'à trois ans après la création-reprise de l'entreprise.

Pour qui ?

Ce dispositif est destiné aux personnes éligibles à l'exonération de charges sociales ACCRE (art. L.5141-1 du code du travail), c'est-à-dire principalement :

- les **demandeurs d'emploi** indemnisés ou inscrits à Pôle emploi depuis six mois
- les **personnes les plus éloignées de l'emploi**
- les **personnes de 50 ans et plus inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi**
- les **jeunes de 18 à 25 ans orientés par le service public de l'emploi**
- les **salariés qui reprennent leur entreprise en redressement ou liquidation judiciaire**

Retrouvez la liste détaillée des personnes éligibles à l'ACCRE sur www.entreprises.gouv.fr/nacre

Nacre, Eden, chéquier conseil... comment s'y retrouver ?

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les aides Eden et les chéquier conseil n'existent plus. Ils sont remplacés par le dispositif Nacre.

Comment ?

Un parcours coordonné en trois phases

Pour entrer dans le parcours Nacre, vous devez avoir au minimum commencé à formaliser votre projet.

Nacre se compose de trois grandes étapes appelées « phases métier » :

1 Aide au montage du projet

Vous bénéficiez d'une assistance technique : un conseiller expert vous aide à élaborer un dossier solide pour présenter votre projet aux financeurs.

2 Appui pour le financement du projet

Durant cette phase métier, la pertinence économique et la structure du plan de financement de votre projet sont validées avec votre conseiller. Vous êtes accompagné dans vos relations avec les banques. Un prêt à taux zéro Nacre et un prêt bancaire ou assimilé complémentaire peuvent être mobilisés.

3 Appui au développement de l'entreprise

Vous pouvez entrer dans le parcours Nacre en phase 1 ou directement en phase 2.

L'entrée directe en phase 3 est possible uniquement pour les chefs d'entreprises immatriculées depuis moins de deux ans.

Entant que nouveau dirigeant, vous êtes conseillé dans vos choix de gestion, dans vos stratégies de développement de l'entreprise, pour l'embauche de salariés...

Des professionnels vous accompagnent

Cet accompagnement en trois phases est réalisé par des professionnels de la création-reprise d'entreprise : les opérateurs d'accompagnement Nacre.

Il s'agit d'opérateurs labellisés et ayant passé une convention avec l'État et la Caisse des dépôts. Ils peuvent être publics, privés, associatifs... Le label Nacre garantit qu'ils maîtrisent les problématiques propres à la création-reprise d'entreprise, en particulier celles des créateurs éloignés de l'emploi à qui ils offrent un service de qualité. Pour entrer dans le parcours Nacre, vous devez contacter l'un de ces opérateurs.

Vous pouvez choisir celui qui vous convient. Il doit également être d'accord pour vous accompagner dans votre projet. Vous signerez alors ensemble un contrat d'accompagnement Nacre.

Contrat d'accompagnement Nacre

À l'entrée de chaque phase, vous signez un contrat d'accompagnement avec l'opérateur d'accompagnement : chacun s'engage sur le parcours à réaliser.



Prêt à taux zéro Nacre

Le montant du prêt à taux zéro Nacre peut aller jusqu'à 10 000 €. Il est remboursable dans un délai maximum de cinq ans. Ce prêt vous est attribué après expertise de votre projet de création ou de reprise d'entreprise, lors de la phase métier 2. L'attribution de ce prêt est couplée à l'obtention d'un prêt bancaire ou assimilé.



Expertise spécialisée

Lors des phases métier 1 et 3, un achat d'expertise spécialisée complémentaire est possible auprès d'experts Nacre, comme, par exemple, une formation sur les réglementations propres à un secteur d'activité particulier, des conseils sur le dépôt d'un brevet...